APRÈS ART. 4 N° 2248

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N º 2248

présenté par M. Allegret-Pilot

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.